



## MAIRIE DE PINET

### CONSEIL MUNICIPAL du 6 octobre 2021

### COMPTE-RENDU DES DECISIONS

#### ORDRE DU JOUR

- 1. Adoption du Budget Supplémentaire – Année 2021
- 2. Finances communales : Admissions en non valeurs
- 3. Comptable public : Autorisations de poursuite et de recouvrement
- 4. Réseau pluvial : Adoption du procès-verbal de mise à disposition du réseau à la C.A Hérault Méditerranée
- 5. Itinéraires VTT : Adoption des circuits VTT n° 17 Le Grand Picpoul et VTT n° 18 Le Petit Picpoul
- 6. Urbanisme : Approbation de la longueur de la voirie communale
- 7. Commission Communale des Impôts Directs : Proposition de candidats
- 8. Forum Médical : Adoption du modèle de bail professionnel
- 9. Syndicat Mixte Bassin de Thau : Adoption d'une convention pour la mise en place de repères de crues dans le cadre du P.P.R.I
- 10. Cimetière communal : Approbation pour l'échange de concessions
- 11. F.A.I.C 2021 : demande de subventions au Conseil Départemental
- 12. LGV LNMP : Position du Conseil municipal sur le projet de ligne TGV

**Président de Séance** : Nicolas ISERN

**Secrétaire de Séance** : Nathalie BASTOUL

NOM	FONCTION	PRESNCE
ISERN Nicolas	Maire	Oui
BASTOUL Nathalie	Adjointe Au Maire	Oui
TIQUET Hervé	Adjoint Au Maire	Oui
VELEZ AGRAMUNT Stéphanie	Adjointe Au Maire	Représentée par SIMONNET-GUILLEMIN Svetlana
PEGURIE David	Adjoint Au Maire	Oui
SIMONNET-GUILLEMIN Svetlana	Adjointe Au Maire	Oui
CERVERA Robert	Conseiller Municipal	Oui
THIMONIER Danièle	Conseillère Municipale	Oui
BEHAGUE Luc	Conseiller Municipal	Représenté par PEGURIE David
MARTY Catherine	Conseillère Municipale	Oui
BLAYES Julien	Conseiller Municipal	Oui
MARTIN Peggy	Conseillère Municipale	Oui
SOUCHON Alexandre	Conseiller Municipal	Oui
GARROUSTE Julien	Conseiller Municipal	Oui
MARI Marion	Conseillère Municipale	Oui
GAUTHIER Myriam	Conseillère Municipale	Oui
ESPARZA Martial	Conseiller Municipal	Oui
POUPIN Christophe	Conseiller Municipal	Oui
BARRAU Stéphanie	Conseillère Municipale	Oui

En introduction de la séance, C. POUPIN souhaite souligner que l'opposition n'a reçu la synthèse que ce matin et qu'elle n'est pas en mesure de se prononcer sur les sujets soumis à l'ordre du jour.

Monsieur Le Maire informe l'opposition que :

- Tous les membres du Conseil Municipal ont reçu la synthèse de l'ordre du jour en même temps ce matin, y compris ceux de la majorité
- En tant que Commune de moins de 3 500 habitants, le Code Général des Collectivités Territoriales autorise la transmission de cette synthèse en début de Conseil Municipal, et n'oblige pas en envoyer cette synthèse en même temps que la convocation, contrairement aux communes de plus de 3 500 habitants
- Que durant les 2 mandats précédents, aucun élément n'a jamais été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation
- Que depuis 2020, cette synthèse a toujours été envoyée avec la convocation, mais que la personne en charge de la rédaction et de l'envoi de cette synthèse a été absente

## **1.. Adoption du Budget Supplémentaire – Année 2021**

Dans le cadre de l'exercice de la délégation spéciale durant la période régulière d'adoption des budgets 2021, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui a élaboré le Budget Primitif 2021 et le Sous-Préfet qui l'a adopté. Dans ce cadre, LA CRC a proposé un budget en sur équilibre à la section d'investissements pour un montant de 165 502 €.

L'adoption du budget supplémentaire 2021 permettra :

- L'enregistrement de recettes supplémentaires à la section de fonctionnement au regard de l'exercice comptable en cours
- L'enregistrement de recettes supplémentaires à la section d'investissements au regard de l'exercice comptable en cours

Le constat de ces recettes supplémentaires permettra l'inscription de dépenses supplémentaires à la section d'investissements permettant à la nouvelle municipalité de réaliser des investissements prévus au programme. Parmi celles-ci :

Affaires scolaires & périscolaires :

- Achat de matériel informatique (Vidéo projecteurs, écrans de projection)
- Achat de jeux éducatifs et de loisirs pour les enfants qui fréquentent les services de restauration et de garderie
- Nouvelles menuiseries au dortoir de l'école maternelle
- Peinture Pour le gymnase

Aménagements urbains :

- Pose de point d'eau, de jeux d'enfants et de mobilier urbain sur les zones de loisirs (terrains de sports, place Pierre Thieule...)

Santé & Social :

- Compléments d'Aménagements des bureaux au Forum médical
- Attributions d'aides sociales diverses en fonction de l'urgence des besoins

Services techniques :

- Renouvellement d'équipements et d'outils vétustes
- Modernisation du système de remplissage de la cuve pour l'arrosage du stade
- Signalétique centre urbain
- Achat d'un Tractopelle

Festivités :

- Renouvellement des tables et chaises

Ces nouvelles inscriptions budgétaires modifient la section d'investissements, dont les dépenses et les recettes s'élèveront à 1 332 078 €, au lieu de 1 109 813 € en recettes et 944 311 € en dépenses

### SYNTHESE COMPTABLE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Article/Chap.	Désignation	Sect.	S	Opéra°	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
021/021	Virement de la section de fonct	Invest.	R				0,00 €	16 889,00 €	16 889,00 €
023/023	Virement section investissement	Fonc.	D				0,00 €	16 889,00 €	16 889,00 €
10222/10	FCTVA	Invest.	R				161 816,78 €	160 000,00 €	160 000,00 €
10226/10	Taxe d'aménagement	Invest.	R				6 623,62 €	14 700,00 €	14 700,00 €
2111/21	Terrains nus	Invest.	D				0,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €
2131/21	Bâtiments publics	Invest.	D				0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
21312/21	Bâtiments scolaires	Invest.	D				10 201,82 €	11 215,00 €	11 215,00 €
21318/21	Autres bâtiments publics	Invest.	D				19 829,34 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2151/21	Réseaux de voirie	Invest.	D				0,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
2152/21	Installations de voirie	Invest.	D				88 416,40 €	85 118,00 €	85 118,00 €
21534/21	Réseaux d'électrification	Invest.	D				52 028,40 €	45 258,00 €	45 258,00 €
21571/21	Matériel roulant	Invest.	D				0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
2183/21	Matériel de bureau et info.	Invest.	D				1 918,31 €	87 000,00 €	87 000,00 €
6419/013	Remb. rémunérations de personn	Fonc.	R				1 332,02 €	4 200,00 €	4 200,00 €
6541/65	Créances admises en non-valeur	Fonc.	D				0,00 €	7 200,00 €	7 200,00 €
6711/67	Intérêts moratoires,pénalités	Fonc.	D				0,00 €	6 587,00 €	6 587,00 €
70311/70	Concessions dans les cimetières	Fonc.	R				300,00 €	700,00 €	700,00 €
70323/70	Redev occup domaine public	Fonc.	R				0,00 €	2 900,00 €	2 900,00 €
7318/73	Autres impôts locaux ou assimilé	Fonc.	R				0,00 €	400,00 €	400,00 €
7388/73	Autres taxes diverses	Fonc.	R				0,00 €	19 027,00 €	19 027,00 €
7788/77	Produits exceptionnels divers	Fonc.	R				3 869,18 €	3 449,00 €	3 449,00 €

	Proposé	Approuvé
Dépenses	387 767,00 €	387 767,00 €
Recettes	222 265,00 €	222 265,00 €
Différence (D-R)	165 502,00 €	165 502,00 €

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget supplémentaire

**POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 4**

- **2. Finances communales : Admissions en non valeurs**

En date du 19 octobre 2020, le comptable public a informé la Commune de PINET qu'il était dans l'incapacité de recouvrer des recettes datant respectivement de l'année 2008, 2012, 2014 et 2017 pour un montant total de 7146.35 €.

Dans ce cas de figure, et compte tenu de l'incapacité au trésorier de recouvrer ces recettes, il est proposé au Conseil Municipal d'admettre ces produits en non valeurs, ce qui constituera une dépense prévue au BS voté précédemment.

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter ces admissions en non-valeurs pour un montant de 7146.35 €

**POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 4**

**3. Comptable public : Autorisations de poursuite et de recouvrement**

A l'installation de chaque nouveau Conseil Municipal, il est d'usage de délibérer afin d'autoriser le comptable public à poursuivre les redevables qui n'auraient pas réglé leurs dettes envers la Commune de Pinet. Il s'agit de donner une autorisation permanente et générale de poursuite.

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal de donner au comptable assignataire d'AGDE, l'autorisation d'engager toutes les poursuites qu'il jugera nécessaires pour le recouvrement des titres et articles de rôles émis par mes soins conformément à l'article R1617-24 du CGCT

**POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 4**

#### **4. Réseau pluvial : Adoption du procès-verbal de mise à disposition du réseau à la C.A Hérault Méditerranée**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence de la gestion des eaux pluviales a été transférée à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. Dans ce cadre, il convient de mettre à disposition les équipements et les installations du réseau pluvial de la commune de Pinet à la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée. Vous trouverez dessous l'état de l'actif mis à disposition.

21538	PLUVIAL	NON AMORTISSABLE	01/01/1996	82 430,06 €
21538	RESEAU PLUVIAL	NON AMORTISSABLE	31/12/2000	8 382,50 €
21538	RESEAU PLUVIAL	NON AMORTISSABLE	31/12/2002	1 100,45 €
21538	RESEAU PLUVIAL	NON AMORTISSABLE	31/12/2001	2 848,17 €
21538	RESEAU PLUVIAL PONCEAUX	NON AMORTISSABLE	31/12/2003	10 438,92 €
21538	RESEAU PLUVIAL BORDURES	NON AMORTISSABLE	31/12/2004	5 524,32 €
<b>21538 Résultat</b>				<b>110 724,42 €</b>

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise à disposition ainsi que le montant de l'actif transféré

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**

#### **5. Itinéraires VTT : Adoption des circuits VTT n° 17 Le Grand Picpoul et VTT n° 18 Le Petit Picpoul**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la compétence des circuits VTT est exercée par la C.A Hérault Méditerranée. Dans ce cadre Il est proposé :

- D'émettre un avis favorable au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée de l'Hérault,
- D'adopter les circuits VTT n° 17 Le Grand Picpoul et VTT n° 18 Le Petit Picpoul sur la commune de Pinet destinés au vélo tout terrain tel que défini au plan ci-annexé,
- D'accepter l'inscription au Plan départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans ces itinéraires,

- D'autoriser la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de ces itinéraires appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation (balises, panneaux et barrières) et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.

**TABLEAU RECAPITULATIF DE LA NATURE JURIDIQUE DE L'ITINERAIRE**

Nature juridique (chemin rural, voie communale, parcelles communales, chemin de service, ...)	Intitulé
<b>Chemins ruraux</b>	<b>CHEMIN RURAL DE MONTAGNAC A PINET CHEMIN RURAL DES ARMES A AGDE</b>
<b>Voies communales</b>	<b>VC n° 7 DE PINET AVENUE DES PINS AVENUE DE PICPOUL AVENUE DES LAURIERS</b>
<b>Parcelles Communales</b>	A 420, A 925, A 928, A 931

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les différents points proposés ci-dessus

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**

- **6. Urbanisme : Approbation de la longueur de la voirie communale**

La longueur de la voirie communale est une composante financière de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'Etat aux communes. Dans ce cadre, il est nécessaire de constater tout changement et de le chiffrer.

En 2020, le fiche DGF de la commune de PINET notifiée par les services de l'Etat indiquait une longueur de voirie communale de 7 472 mètres linéaires. Un travail avec le Service d'informations géographiques de la C.A Hérault Méditerranée a permis d'établir la longueur de la voirie Communale à 14 051 mètres linéaires et à 16 762 mètres linéaires avec la voirie départementale.

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la longueur de la voirie communale à 14 051 mètres linéaires

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**

- **7. Commission Communale des Impôts Directs : Proposition de candidats**

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	MME	GINIEIS ép. MAZOYER	Colette	16/12/1956	1 rue de l'ancien stade	TF
2	MME	BAYO ép. ROGI	Véronique	04/05/1972	11 chemin Raubo Faïsse	TF
3	M.	MICHEL	Patrick	28/09/1957	3 bis chemin des pins	TF
4	MME	MARTINEZ	Christine	23/03/1956	9 chemin Lou gran Valat	TF
5	M.	FARENQ	Laurent	19/03/1975	4 chemin des armes	CFE
6	M.	CERVERA	Robert	02/03/1949	6 chemin de montagnac	TF
7	MME	POULEt ép. LETTMAN	Corinne	26/12/1959	13 rue de Viognier	TF
8	M.	PAQUIRY	Marcel	11/05/1959	39 chemin de Florensac	TF
9	MME	MANSIELFD ép. JAOU	Karen	23/01/1967	20 chemin de Florensac	TF
10	M.	BEHAGUE	Luc	16/06/1963	2 rue haute des granges	TF
11	M.	CHARTON	Eric	27/06/1969	4ter rue des jujubiers	CFE
12	M.	BELLIVIER	Bernard	18/07/1946	11 rue des anciens	TF
13	MME	FRANCOU ép. BASTOUL	Denise	16/01/1942	13 rue de la coopérative	TF
14	M.	TIQUET	Hervé	01/09/1970	2 rue des hauts de Pinet	CFE
15	MME	SIMONNET GUILLEMIN	Clarisse	18/04/1987	15 avenue Etienne Farras	TF
16	M.	VELEZ	Bernard	16/01/1952	17 bis Avenue de Pomérols	TF
17	MME	SPRINGOLO	Marjorie	15/12/1990	13 rue du clos de l'Isabelle	TF
18	M.	PEGURIE	David	05/04/1979	14 rue des hauts de Pinet	TF
19	MME	LUCAS ép. CERVERA	Solange	11/03/1949	6 chemin de Montagnac	TF
20	MME	BLAYES	Delphine	13/05/1977	11 chemin de Gand Maillol	TF
21	MME	BARRAU	Stéphanie	25/01/1978	16 Avenue des Lauriers	TF
22	M.	GAROUSTE	Julien	05/07/1980	6 Chemin des Sophoras	TF
23	M.	SOUCHON	Alexandre	18/09/1978	7 chemin de Florensac	TF
24	MME	POUPIN	Christophe	20/09/1973	3 Impasse des Jardins de Yannick	TF

VOTE : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la proposition des commissaires

POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0

- **8. Forum Médical : Adoption du modèle de bail professionnel**

Dans le cadre du développement du Forum Médical, de nouveaux intervenants médicaux vont ou ont signé un bail locatif professionnel. A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021, un second médecin généraliste, Vincent BERTHES, va s'installer à temps plein.

Les principaux points du bail professionnel sont les suivants :

Durée : 6 ans

Montant des loyers : proportionnellement au temps d'occupation

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le modèle de bail professionnel

**POUR 15 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 4**

- **9. Syndicat Mixte Bassin de Thau : Adoption d'une convention pour la mise en place de repères de crues dans le cadre du P.P.R.I**

En date du 4 mai 2021, le SMBT a délibéré pour accompagner les communes dans l'actualisation et la mise en place de repères de crues afin de mieux informer les administrés du risque « Inondations ». Dans ce cadre, il propose aux communes adhérentes d'adopter une convention qui autorise le SMBT à prendre en charge la fabrication et la pose des repères de crues dans les communes.

Aucune dépense ne serait supportée par la commune de Pinet, à l'exception du temps de travail des services techniques afin d'accompagner les équipes du SMBT sur le terrain lors de la pose

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la convention avec le SMBT annexé à la présente délibération

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**



- **10. Cimetière communal : Approbation pour l'échange de concessions**

Mme OLTRA Marie-Hélène et Mr ARNAL Robert ont manifesté le désir de procéder à un échange de concession funéraire. Pour ce faire une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

En 1982, Mr ARNAL a acheté la concession perpétuelle de 6 m<sup>2</sup> portant le n° 16, aucune sépulture n'y a été inhumée, aucun monument n'a été érigé.

En 2018, Mme OLTRA et Mr HAÛY ont acheté la concession perpétuelle de 6 m<sup>2</sup> portant le n° 103, même cas de figure, pas de sépulture, pas de monument.

Pour des raisons personnelles (le mari et les parents de Mme OLTRA sont inhumés dans la concession jouxtant la n° 16) ils souhaitent procéder à un échange. Celui-ci doit se faire par le biais d'un acte notarié, ils ont déjà contacté un notaire.

La charge financière de cet échange serait entièrement supportée par les administrés

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cet échange en propriétaires sans charge financière pour la Commune

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**

- **11. F.A.I.C 2021 : demande de subventions au Conseil Départemental**

Dans le cadre du Fonds Annuel d'investissements Communal géré par le Conseil Départemental de l'Hérault, la Commune peut bénéficier de financements pour la réalisation d'ouvrages et d'équipements de voirie. Au titre de l'année 2021, il est proposé au Conseil Municipal de financer les travaux suivants :

**PLAN DE FINANCEMENT**

<b>TRAVAUX</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>PARTENAIRES FINANCIERS</b>	<b>RECETTES</b>	<b>%</b>
Sécurité routière – Réalisations d'écluses	25 500 €	Conseil Départemental 34	17 400 €	68,24%
		Commune PINET	8 100 €	31,76%
<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>25 500 €</b>	<b>100,00%</b>

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter cette demande de subvention au Conseil départemental de l'Hérault

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**

- **12. LGV LNMP : Position du Conseil municipal sur le projet de ligne TGV**

Le Conseil Municipal a été informé à plusieurs reprises du projet de nouvelle ligne TGV dont le périmètre d'étude traverse l'AOC Picpoul de Pinet. Dans ce cadre, Le Conseil municipal doit se prononcer officiellement sur ce sujet. Suite à la tenue de la commission urbanisme le 22 septembre, il est proposé d'émettre un avis défavorable sur ce projet pour les raisons ci-dessous, et de demander, dans le cas où les travaux seraient réalisés, les compensations suivantes :

- 1°) Impact conséquent sur la production AOP Picpoul de Pinet → Prévoir une indemnisation proportionnelle à la perte occasionnée pour les viticulteurs.
- 2°) Impact sur les nuisances sonores : Domaine du petit Roubié et le village → Prévoir un mur anti-bruit adapté.
- 3°) Impact visuel sur le paysage des garrigues et sur le patrimoine historique de la Via Domitia.
- 4°) Impact des travaux sur la voirie et les chemins ruraux → prévoir une remise en état.
- 5°) Impact sur l'environnement et l'écologie (faune et flore).

**VOTE** : Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable au tracé de la Nouvelle Ligne TGV Montpellier Perpignan

**POUR 19 - CONTRE 0 – ABSTENTIONS 0**